

## **Pour une science politique exigeante et plurielle**

Venu-e-s d'horizons différents - enseignant-e-s des universités et des IEP, chercheur-e-s CNRS - nous entendons promouvoir une science politique combative, exigeante et plurielle. Parce que nous considérons que les années qui viennent seront déterminantes dans l'évolution de l'Université, nous souhaitons **défendre les grands principes qui régissent le statut des enseignants-chercheurs et garantir l'autonomie et la qualité de notre métier** contre la politique systématique de démantèlement du Service public national de l'Enseignement et de la Recherche. Face aux réformes gouvernementales visant à ériger les établissements, et à présent les professionnel-le-s de la recherche et de l'enseignement, en concurrents permanents, et compte tenu de la position souvent minoritaire de notre discipline, **le CNU doit conserver un rôle de défense de la science politique**, sans céder à la frénésie évaluatrice promue par le ministère.

Pour accomplir cette tâche, nous approfondirons le travail mené par la section 04 sortante et nous adopterons les principes d'action suivants au cours de notre mandat.

### ***Pour des qualifications ouvertes et plurielles***

L'essentiel de l'activité du CNU est tourné vers la qualification des candidat-e-s, toujours plus nombreux, aux fonctions de MCF. Si la stagnation du nombre de postes ouverts aux concours doit être dénoncée, elle ne saurait conduire à un repli identitaire sur une définition étroite de notre discipline.

Nous serons donc guidés par une conception ***ouverte et plurielle de la science politique***. **Ouverte** à des objets qui relèvent d'une définition large de l'objet politique. **Plurielle** parce que valorisant le dialogue avec les sciences de l'Homme et de la Société .

**La qualité scientifique des candidat-e-s constitue pour nous le critère fondamental** d'une évaluation qui doit pour cela être fondée sur une lecture exigeante de la thèse, des publications et des projets de recherche et qui apprécie, au-delà des affiliations théoriques des évaluateurs, la pertinence et l'originalité des travaux.

### ***Pour des évaluations volontaires et non contraignantes***

Tout le piège de la réforme actuelle est de nous enfermer dans un choix binaire délétère : pour ou contre l'évaluation, considérée comme un tout homogène. Ce mot d'ordre masque en réalité deux formes d'évaluation que nous entendons fermement distinguer tant leur nature diffère.

Nous devons d'abord nous battre pour traiter à part les évaluations quadriennales, contraintes et systématiques, dont nous refusons les logiques néo-managériales : elles ne doivent en **aucun cas pouvoir servir de fondement à une modulation des services ou à la sanction de collègues « mal » notés**. Pour ce faire, **nous n'émettrons aucun avis « négatif » ni même « réservé »**, de façon à rejeter tout classement ordinal qui viserait à punir les collègues moins « méritant-e-s » en leur assignant des tâches d'enseignement supplémentaires, dès lors pensées comme les moins « nobles ».

A la différence des évaluations quadriennales, les évaluations volontaires ponctuent depuis longtemps déjà nos carrières (demande de passage de classe, de changement de corps, de crédits recherche de reconversion thématique). Or, pour ces promotions, le rôle du CNU doit

demeurer central puisqu'il s'agit du **seul contrepoint aux nouveaux pouvoirs confiés aux établissements** et de la seule instance **nationale**, susceptible de **faire valoir des principes disciplinaires** au-delà des intérêts locaux, légitimes mais pas exclusifs. Le CNU doit donc appliquer des critères de promotion rigoureux, **sans pour autant émettre d'avis négatifs sur les non-classé-e-s.**

Nous considérons en outre que **l'évaluation ne peut en aucun cas être quantitative** ou fondée sur la bibliométrie mais doit s'effectuer à travers la lecture complète des dossiers et la prise en compte de chaque situation institutionnelle (charges d'enseignement, responsabilités administratives, conditions locales favorisant ou inhibant des recherches individuelles et collectives, etc.).

#### ***Pour des évaluations de carrière plus égalitaires***

Nous militons également pour une **conception unitaire de la discipline**, par-delà les différences statutaires entre PU et MCF. Sur le modèle en vigueur au CNRS, nous défendons l'idée que **l'évaluation ne doit pas être clivée entre un collège de PU et un collège de MCF**, mais produite conjointement par un collège unitaire.

Nous souhaitons dans le même sens **contribuer à corriger les inégalités de traitement** entre ces deux catégories : par une **réforme du régime de mutations** - pour l'instant très difficiles pour les MCF alors qu'elles sont aisées pour les PU- et par **l'augmentation du nombre de promotions à la voie longue**, alternative à l'agrégation.

#### ***Pour de stricts principes déontologiques***

Nous nous **engageons enfin à respecter la charte adoptée par la section 04** sortante qui prévoit de strictes « règles de déport » interdisant d'évaluer des collègues proches. Nous renoncerons pour notre part à demander toute promotion au cours de notre mandat (sauf à nous démettre préalablement de nos fonctions).

Nous appliquerons également à la lettre le **principe de rotation des charges**. Ainsi tou-te-s les élu-e-s titulaires s'engagent à démissionner à mi-mandat pour laisser la place à leurs suppléant-e-s. Le CNU doit en effet à nos yeux être **animé par des enseignants chercheurs actifs** dans la recherche, l'enseignement et la gestion de leurs établissements, qui ont donc **vocation à exercer des mandats courts**.

Au final, les enjeux des élections à venir dépassent la seule question de l'évaluation des enseignants-chercheurs. C'est **le rayonnement intellectuel de notre discipline, la qualité scientifique de ses productions et la solidité de son ancrage institutionnel** qui sont en jeu. Nous les défendrons vigoureusement.